



L'APCC est une association à but non lucratif. Elle fédère et anime la communauté des acteurs qui accompagnent et conseillent au quotidien les organisations et collectivités sur les sujets liés au climat, à la transition énergétique et à la mobilité durable. Enfin, elle œuvre pour la qualité des pratiques au service de la transition et s'attache à diffuser au plus grand nombre expertises et bonnes pratiques.

Contact :

[president@apc-climat.fr](mailto:president@apc-climat.fr)

## Le point de vue de l'APCC sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Sommaire

Introduction

1. Un meilleur équilibre entre recours à la sobriété et aux technologies de décarbonation
2. Des entreprises en attente de réglementation
3. Le nécessaire rôle d'aiguillon et d'exemple de l'État
4. Simplifier les réglementations et objectifs relatifs au climat par leur mise en cohérence

Conclusion

# Proposition APCC pour le cahier d'acteurs SNBC

## Introduction

L'APCC fédère les cabinets de conseil qui accompagnent entreprises et collectivités locales sur la voie d'une transition bas carbone. À ce titre, notre association a lancé un travail collaboratif interne conduisant à la rédaction de ce cahier d'acteurs. Nous espérons que ce travail pourra être utile pour accélérer la transformation de la société en cohérence avec les objectifs climatiques de la France.

Nous avons noté depuis quelques années une nette progression de la place des enjeux climatiques dans le débat public et dans la vie économique. Les événements climatiques tels que les périodes de chaleur extrême, les sécheresses, les incendies, les chutes de pluie continues sur de longues périodes ou à l'inverse les phénomènes de pluie diluviennes concentrées, ont probablement largement contribué à une prise de conscience croissante des transformations irréversibles engagées. Malheureusement, cette évolution est de plus en plus vécue comme une fatalité face à laquelle l'action publique est vaine.

Il y a donc urgence à bâtir un projet de transformation cohérent de la société qui prenne en compte la réalité scientifique connue et assume des décisions courageuses. L'APCC salue les progrès qui ont été faits sur le plan réglementaire ces dernières années pour inciter le monde économique à évoluer (en particulier la réglementation BEGES). Mais nous pensons que l'État doit aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite en matière de transformation de la société.

Dans le présent document, nous nous sommes attachés à partager notre perception des attentes des acteurs économiques et des territoires qui perçoivent le caractère central de l'enjeu climatique et appellent de leurs vœux une accélération des transformations.

## 1. Un meilleur équilibre entre recours à la sobriété et aux technologies de décarbonation

Les technologies de décarbonation visent à consommer moins d'énergie finale peu carbonée, ou remplacer une énergie finale par une autre, moins carbonée. À l'heure où ce cahier est rédigé, certaines ne sont pas encore au point, et d'autres qui le sont aujourd'hui ne sont pas encore déployées à la bonne échelle pour produire leur plein effet. L'expérience montre que la mise au point et le déploiement à grande échelle de nouvelles technologies peut exiger des années, voire plusieurs décennies, sans garantie qu'elles pourront être déployées à temps pour résoudre le problème du changement climatique, et fournir la même quantité de services énergétiques qu'aujourd'hui (contrainte physique de temps et d'espace).

De plus, pour compenser les émissions résiduelles du pays, la SNBC repose sur un certain niveau d'efficacité des puits de carbone naturels et artificiels à absorber du CO<sub>2</sub>. Ces puits voient leur capacité d'absorption se réduire significativement, avec le risque de devenir des sources d'émission de carbone.

Bien qu'indispensable, le recours à la technologie ne suffira donc pas à lui seul à interrompre l'aggravation du dérèglement climatique dû aux activités humaines, et atteindre l'objectif que s'est fixé la France d'une division par 5 à 6 des émissions nationales de gaz à effet de serre entre 2015 et 2050. De plus, à moins d'en prévenir explicitement l'effet rebond, leur usage à grande échelle induit presque toujours un surcroît de consommation d'énergie et de matières, qui en limite l'effet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La lutte contre le réchauffement climatique devra donc aussi passer par d'importants efforts de sobriété, c'est-à-dire d'une moindre consommation de services énergétiques et de matières. La sobriété énergétique et la sobriété matérielle sont les leviers fondamentaux à activer en priorité

notamment pour accélérer l'acceptation sociale des changements de nos modèles.

Tout retard dans le développement des changements comportementaux amenant à une sobriété choisie ou dans le déploiement des technologies de décarbonation, signifiera, pour la population française, une sobriété contrainte et un appauvrissement, combiné au risque que notre pays ne respecte pas ses engagements climatiques. **Nous recommandons de prioriser le volet sobriété et le renforcement des puits carbone naturels dans la SNBC.**

## 2. Des entreprises en attente de réglementation

Aujourd'hui, les leviers mis en œuvre par l'État ont incité un grand nombre d'entreprises à mesurer leurs impacts et à élaborer des plans d'action, voire des stratégies ambitieuses de décarbonation. Ces organisations ont réussi à identifier des pistes leur permettant d'adopter de nouvelles pratiques, qu'il s'agisse d'agriculture, de construction, ou encore de réemploi.

Cependant, la plupart de ces entreprises opèrent dans un système économique de libre concurrence à l'échelle internationale. Les nouvelles pratiques qu'elles envisagent peuvent entraîner une hausse des coûts ou se heurter à des freins culturels, compliquant leur mise en œuvre.

Malgré ces défis, les entreprises ont atteint un nouveau niveau de maturité face aux enjeux environnementaux. Il est désormais crucial de les accompagner pour leur permettre de franchir une nouvelle étape vers des pratiques durables.

Elles attendent aujourd'hui des évolutions réglementaires qui garantiraient des contraintes égales pour toutes et définiraient de nouvelles limites dans lesquelles les acteurs économiques devront opérer.

Il s'agira donc de légiférer de manière plus contraignante pour accélérer la transition,

tout en assurant une cohérence des règles à l'échelle nationale et européenne. L'État doit soutenir les entreprises qui contribuent à la transition bas-carbone, accompagner l'adaptation des entreprises à un monde bas-carbone et les changements d'habitudes des consommateurs.

**Nous recommandons une généralisation de l'éco-conditionnalité des aides, le contrôle et la supervision par le gouvernement pour garantir l'application et l'efficacité des mesures.**

## 3. Le nécessaire rôle d'aiguillon et d'exemple de l'État

**La réglementation est clé.** Aussi, **l'APCC plaide pour un renforcement des exigences réglementaires relatives au BEGES en complément de la CSRD**, notamment, en abaissant les seuils des entreprises et des organismes publics concernés et en contrôlant la réalisation et l'exécution des plans d'action. Un signal réglementaire contraire reviendrait à récompenser les entreprises n'ayant entamé aucune transformation.

Le rôle de l'État ne se limite pas à celui de définir la réglementation. Le poids relatif du secteur public dans la production de richesses sur le territoire national, confère à l'État français, et à l'ensemble des organismes publics, jusque dans leur administration et dans les territoires, un rôle particulier d'exemple. Ainsi, le fait que deux-tiers des établissements publics et des collectivités territoriales n'aient pas respecté leur obligation légale d'établir leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2024, source ADEME) n'incite pas les acteurs privés à établir le leur. L'absence de mesure de l'impact de leurs propres structures, de leurs propres projets empêche aussi ces acteurs publics de prendre des décisions cohérentes avec l'enjeu climatique. Si des progrès ici et là sont indéniables, nombre de budgets sont toujours votés, nombre d'achats sont réalisés, nombre de projets sont imaginés sans intégrer la question

de l'impact climatique, ou en ne l'intégrant qu'à la marge.

Les entreprises qui se positionnent sur les marchés publics constatent que les cahiers des charges ne favorisent qu'exceptionnellement les solutions décarbonées, qu'ils autorisent rarement la formulation de variantes, que le critère climatique compte pour une part infime dans l'évaluation globale, que le critère du prix reste prédominant, voire majoritaire, conduisant à perpétuer les produits et solutions bien établis, fussent-ils polluants, au détriment de solutions moins carbonées. **Nous recommandons une approche en coût globale et en analyse de l'impact sur le cycle de vie du produit.**

**Pour résumer, l'État dispose de trois leviers pour mener la transformation de la société et des territoires : la réglementation, la transformation de ses propres activités, la politique d'achats. La France ne pourra atteindre ses objectifs climatiques sans un État qui agit pleinement sur ces 3 leviers.**

#### *4. Simplifier les réglementations et objectifs relatifs au climat par leur mise en cohérence*

Pour se doter d'une trajectoire de décarbonation claire et lisible, les entreprises, les collectivités et les autres organisations ont besoin d'objectifs simples et cohérents, et de recommandations claires et lisibles en matière de rythme de réduction d'émissions. Nous recommandons que cela passe à la fois par :

- Une cohérence globale et une intégration forte des objectifs et réglementations sur l'énergie, sur l'atténuation du changement climatique et sur l'adaptation au changement climatique : des plans et objectifs distincts ne peuvent qu'être vus comme autant de réglementations supplémentaires.
- Une cohérence entre les objectifs sectoriels de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et le calendrier

attendu de déploiement des technologies et de développement des mesures comportementales de sobriété.

- Des objectifs de la SNBC qui prennent également en compte le PRG à 20 ans des différents GES (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O,...) dans ses évaluations, à la fois pour (1) établir un regard complémentaire sur les priorités de décarbonation d'ici 2050, et (2) pour questionner la notion de neutralité carbone par laquelle émettre du CH<sub>4</sub> et séquestrer du CO<sub>2</sub> s'équilibre au désavantage du forçage radiatif des 20 prochaines années.
- Une trajectoire qui implique des efforts constants de réduction d'émissions (pourcentages annuels de réductions constants) plutôt que des efforts croissants, afin de privilégier à court terme les baisses les plus importantes.

## Conclusion

La planification SNBC-PPE-PNACC nous semble proposer un cadre et des objectifs cohérents pour accélérer la transformation de la société française et la rendre compatible avec un monde bas-carbone. Mais cette planification ne suffira pas à elle seule à porter ses fruits, si ces documents n'acquièrent pas un statut central pour toutes les politiques publiques. Pas une loi, pas un projet ne devrait voir le jour dans la sphère publique et privée sans avoir fait au préalable l'évaluation de sa cohérence par rapport à la Stratégie Française Energie Climat.

L'APCC est en contact permanent avec des acteurs publics et privés qui souhaitent agir efficacement face au défi climatique, et reste un interlocuteur mobilisé pour travailler sur ce sujet avec les autorités publiques.